

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national près le district de Libre-val sur la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national près le district de Libre-val sur la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 466;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14394\\_t1\\_0466\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14394_t1_0466_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dont l'estimation étoit de 154,590 liv., ont produit 268,445 liv.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité des domaines nationaux (1).

### 30

Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure écrivent qu'ils ont frémi d'horreur à la nouvelle de l'affreux attentat commis dans la personne des représentans Robespierre et Collot-d'Herbois, et applaudissent au dévouement du brave Geffroy.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.l., 9 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

A la nouvelle de l'affreux attentat commis dans la personne de deux représentans du peuple français, nous avons frémi d'indignation et d'horreur; puis, réfléchissant sur ce crime nous avons dit: voilà l'ouvrage des rois et de leurs vils agens, mais leurs infâmes projets échoueront comme ont échoué les tentatives des assassins de Collot d'Herbois et de Robespierre, et leurs efforts n'auront d'autre effet que d'accélérer leur ruine en augmentant l'horreur qu'ils inspirent.

Citoyens représentans, l'éternel modérateur des mondes, celui que des conspirateurs corrompus que la loi a punis voulaient rayer de la liste des êtres, veille sur les destinées de la République française; il veille sur vous, il veille sur les justes. Continuez à mériter sa providence en gouvernant avec une sollicitude à laquelle rien n'échappe, ce peuple libre enfin par vos soins. Il veille aussi, ce peuple, pour vous défendre des poignards des ennemis de la patrie; nous sommes les témoins de son attachement inébranlable à la Convention nationale et de la haine qu'il porte aux tyrans.

Tous les bons citoyens applaudissent au dévouement du brave Geoffroy, et il n'en est aucun qui ne soit comme lui prêt à prodiguer son sang et sa vie pour le salut de ses représentans ».

BADEF, KERMEN, GICQUEAU, PICOT, HAUMONT, GRELIEN [et 1 signature illisible].

### 31

La société populaire de Nevers, département de la Nièvre, donne avis qu'elle vient d'envoyer, contre les ennemis de la patrie, deux cavaliers armés, équipés et montés.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIX, 155. B<sup>in</sup>, 24 prair.; J. Sablier, n° 1371; M.U., XL, 345.

(2) P.V., XXXIX, 155. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 29 prair.; M.U., XLI, 7.

(3) C 305, pl. 1149, p. 30.

(4) P.V., XXXIX, 155. B<sup>in</sup>, 25 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1371; J. Fr., n° 624.

[Nevers, 9 prair. II; Au présid. de la Conv.] (1).

« Président,

La Société populaire de Nevers te prie de prévenir la Convention nationale qu'elle a envoyé à la poursuite des ennemis de la patrie, deux cavaliers jacobins armés, équipés et montés.

Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne! ».

F. GUILLIER, S. DAMOUR, LA RAMÉE, MOINE (secrét.), GALLOIS (secrét.), GARNIER, THIRIET et [1 signature illisible]

### 32

L'agent national près le district de Libreval (2), département du Cher, écrit à la Convention nationale que plusieurs biens d'émigrés et de confiscation, estimés 192,492 liv., ont été vendus, le 5 de ce mois, 336,400 liv.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (3).

### 33

La société populaire et les autorités constituées de la commune de Calais-sur-Anille (4), département de la Sarthe, écrivent que Garnier de Saintes a paru dans leurs murs, et qu'à sa voix toutes les passions se sont confondues dans l'amour de la patrie.

Elles félicitent la Convention sur son décret du 18 floréal, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Calais-sur-Anille, s.d.] (6).

« Législateurs,

Le représentant du peuple Garnier (de Saintes) a paru dans nos murs.

À sa voix toutes les passions se sont confondues dans une seule, l'amour de la patrie.

Tous les citoyens se sont embrassés et ont juré avec enthousiasme de rester unis à votre exemple et de périr au poste qui venait de leur être révolutionnairement assigné.

Citoyens représentans, vous n'avez cessé de bien mériter, non seulement de la patrie, mais du genre humain qui tôt ou tard adoptera vos immortels décrets.

Celui par lequel vous venez de proscrire l'athéisme et l'immoralité augmente encore vos droits à notre reconnaissance saura vous

(1) C 306, pl. 1163, p. 15.

(2) Saint-Amand.

(3) P.V., XXXIX, 156. J. Sablier, n° 1371; B<sup>in</sup>, 24 prair.; M.U., XL, 345.

(4) Saint-Calais.

(5) P.V., XXXIX, 156. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) C 305, pl. 1149, p. 31.